



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2024-073

PUBLIÉ LE 5 JUILLET 2024

Sommaire

ARS /

R53-2024-07-01-00007 - Arrêté modifiant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante en région Bretagne au titre de la campagne 2023-2026 (8 pages)	Page 3
R53-2024-07-04-00002 - Arrêté portant approbation de la convention constitutive du Groupement "Partenariat Médecine Nucléaire Centre Bretagne" (2 pages)	Page 12
R53-2024-07-04-00003 - Arrêté portant approbation de la convention constitutive du Groupement "TRE Breizh" (2 pages)	Page 15

DRAAF /

R53-2024-06-26-00001 - AP reconnaissance OVS OVVT (2 pages)	Page 18
R53-2024-07-04-00001 - Tableau de publication par voie d'extrait des autorisation tacites du préfet de la région Bretagne relatifs au contrôle des structures agricoles département des Côtes d'Armor - juin 2024 (suite) (10 pages)	Page 21

préfecture de région /

R53-2024-07-05-00001 - 2024_06_27.DELEG_SIGN.DAEBC_RENNES.SIGNEE (1 page)	Page 32
---	---------

ARS

R53-2024-07-01-00007

Arrêté modifiant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante en région Bretagne au titre de la campagne 2023-2026

Arrêté
modifiant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière
hospitalière pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante
en région Bretagne au titre de la campagne 2023-2026

Le Directeur général de
l'Agence régionale de santé

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles R 6152-404-1, R 6152-508-1 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2017-326 du 14 mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;

Vu le décret n° 2017-327 du 14 mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination de la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne ;

Vu la décision portant délégation de signature de la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne à Monsieur Malik LAHOUCINE en date du 13 février 2023.

Vu l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;

Vu les arrêtés du 19 septembre 2017 modifiés le 19 octobre 2020 fixant les listes des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante ;

Considérant les demandes argumentées pour reconnaître comme spécialités en tension éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière, la dermatologie au Groupe Hospitalier Rance Emeraude (GHRE) et la gériatrie du CH de Lesneven ;

Considérant l'avis de la commission régionale paritaire recueilli après consultation écrite des membres.

ARRETE

Article 1 : La liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière, pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante, par établissement, est arrêtée comme suit :

GHT	EPS	Spécialité
Bretagne Occidentale	CH Landerneau	Anesthésie réanimation
		Médecine d'urgence
		Radiologie
	CH Lesneven	Gériatrie
	CH Morlaix	Anesthésie réanimation
		Cardiologie
		Chirurgie orthopédique et traumatologique
		Gastro-entérologie
		Gériatrie
		Gynécologie obstétrique
		Médecine du travail
		Médecine d'urgence
		Médecine générale
		Neurologie
		Oto-rhino-laryngologie
		Pédiatrie
		Psychiatrie
		Radiologie
	CHU Brest pour le seul site de Brest	Anatomie et Cytologie Pathologiques
		Médecine du travail
		Médecine légale
		Psychiatrie (gérontopsychiatrie)
	CHU Brest pour le seul site de Carhaix	Chirurgie orthopédique et traumatologique
		Gynécologie obstétrique
		Médecine générale
	CHU Brest pour les 2 sites de Brest et de Carhaix	Anesthésie réanimation
		Cardiologie
		Gériatrie
		Médecine d'urgence
		Radiologie
Brocéliande Atlantique	CHBA	Anatomie et Cytologie Pathologiques
		Anesthésie réanimation
		Cardiologie
		Gastro-entérologie
		Gériatrie
		Médecine d'urgence
		Médecine générale
		Médecine physique et réadaptation
		Ophtalmologie
		Pédiatrie

		Pneumologie
		Radiologie
	CH Ploërmel	Gériatrie
		Médecine générale
	EPSM Morbihan Saint-Avé	Médecine générale
		Psychiatrie
Centre Bretagne	CHCB Pontivy	Anesthésie réanimation
		Cardiologie
		Chirurgie orthopédique et traumatologique
		Chirurgie viscérale
		Dermatologie
		Gastro-entérologie
		Gériatrie
		Gynécologie obstétrique
		Médecine d'urgence
		Médecine générale
		Néphrologie
		Neurologie
		Oto-rhino-laryngologie
		Pédiatrie
		Pneumologie
		Radiologie
Cornouaille	CH Douarnenez	Cardiologie
		Gériatrie
		Médecine d'urgence
		Radiologie
	CHIC Quimper	Anesthésie réanimation
		Cardiologie
		Chirurgie plastique et reconstructrice
		Dermatologie
		Gériatrie
		Médecine d'urgence
		Neurologie
		Oncologie médicale,
		Oncologie radiothérapique
		Ophtalmologie
		Radiologie
	EPSM Finistère Sud	Médecine générale
		Psychiatrie
d'Armor	CH du Penthièvre & du Poudouvre - Lamballe	Gériatrie
		Médecine générale
	CH Guingamp	Anesthésie réanimation
		Cardiologie
		Chirurgie générale

		Chirurgie orthopédique et traumatologique
		Gastro-entérologie
		Gériatrie
		Médecine d'urgence
		Médecine générale
		Pneumologie
	CH Lannion	Anesthésie réanimation
		Cardiologie
		Chirurgie orthopédique et traumatologique
		Chirurgie viscérale
		Gastro-entérologie
		Gériatrie
		Gynécologie obstétrique
		Médecine d'urgence
		Médecine générale
		Médecine interne
		Médecine physique et réadaptation
		Neurologie
		Pédiatrie
		Pneumologie
		Radiologie
		Réanimation médicale
	CH Paimpol	Cardiologie
		Gériatrie
		Médecine d'urgence
		Médecine générale
		Radiologie
	CH St Brieuc	Anesthésie réanimation
		Cardiologie
		Chirurgie infantile
		Chirurgie orthopédique et traumatologique
		Chirurgie thoracique et cardiovasculaire
		Chirurgie orale
		Dermatologie
		Gastro-entérologie
		Gériatrie
		Gynécologie obstétrique
		Hématologie
		Maladies infectieuses et tropicales
		Médecine d'urgence
		Médecine du travail
		Médecine générale

		Médecine interne
		Médecine légale
		Médecine vasculaire
		Néphrologie
		Neurologie
		Oncologie médicale,
		Ophthalmologie
		Oto-rhino-laryngologie
		Pneumologie
		Psychiatrie
		Radiologie
		Réanimation médicale
		Rhumatologie
		Santé publique
Haute Bretagne	CHGR	Psychiatrie
	CH Fougères	Anesthésie réanimation
		Biologie Médicale
		Cardiologie
		Chirurgie orthopédique et traumatologique
		Gastro-entérologie
		Gériatrie
		Gynécologie obstétrique
		Maladies infectieuses et tropicales
		Médecine d'urgence
		Médecine générale
		Médecine interne
		Pédiatrie
		Pneumologie
		Radiologie
	CH Janzé	Médecine générale
		Odontologie
	CH Marches de Bretagne	Gériatrie
		Médecine générale
		Médecine physique et réadaptation
	CH Redon	Anesthésie réanimation
		Cardiologie
		Chirurgie orthopédique et traumatologique
		Chirurgie viscérale
		Gastro-entérologie
		Gériatrie
		Gynécologie obstétrique
		Médecine d'urgence
		Médecine générale

		Médecine physique et réadaptation
		Pédiatrie
		Pneumologie
		Psychiatrie
		Radiologie
	CH Vitré	Anesthésie réanimation
		Cardiologie
		Chirurgie orthopédique et traumatologique
		Gériatrie
		Gynécologie obstétrique
		Médecine d'urgence
		Médecine du travail
		Médecine générale
		Pédiatrie
		Radiologie
	CHU Rennes	Anesthésie réanimation
		Gériatrie
		Gynécologie obstétrique
		Médecine d'urgence
		Médecine du travail
		Neurochirurgie
		Radiologie
Rance Emeraude	CH Dinan	Anesthésie réanimation
		Dermatologie
		Gériatrie
		Gynécologie obstétrique
		Médecine d'urgence
		Médecine générale
		Médecine vasculaire
		Pédiatrie
	CH Saint Malo	Anesthésie réanimation
		Cardiologie
		Dermatologie
		Gériatrie
		Gynécologie obstétrique
		Médecine d'urgence
		Médecine du travail
		Médecine générale
		Médecine physique et réadaptation
		Médecine vasculaire
		Pédiatrie
		Psychiatrie (adulte et infanto juvénile)
		Radiologie
Sud Bretagne	EPSM Caudan	Psychiatrie

	GHBS	Cardiologie
		Chirurgie orthopédique et traumatologique
		Chirurgie thoracique et cardiovasculaire
		Gastro-entérologie
		Gériatrie
		Gynécologie médicale
		Gynécologie obstétrique
		Médecine de la reproduction
		Médecine d'urgence
		Médecine du travail
		Médecine générale
		Médecine légale
		Médecine physique et réadaptation
		Neurologie
		Oncologie médicale,
		Oncologie radiothérapique
		Ophtalmologie
		Pédiatrie
		Pneumologie
		Psychiatrie
		Radiologie
		Santé publique

Article 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Rennes – 3, contour de la Motte-Hôtel Bizien – CS 44416 35000 RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Bretagne et les Directeurs d'établissements sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région.

Fait à Rennes, le 1^{er} juillet 2024

Le Directeur général adjoint
de l'Agence régionale de santé,


Malik LAHOUCINE

ARS

R53-2024-07-04-00002

Arrêté portant approbation de la convention
constitutive du Groupement "Partenariat
Médecine Nucléaire Centre Bretagne"

Direction adjointe hospitalisation

ARRÊTÉ
**portant approbation de la convention constitutive du Groupement « Partenariat Médecine Nucléaire
Centre Bretagne »**

**La Directrice générale de
l'Agence Régionale de Santé Bretagne**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6133-1 et suivants et R.6133-1 et suivants ;

Vu la loi n°2011-9940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu l'ordonnance n° 2017-28 du 12 janvier 2017 relative à la constitution et au fonctionnement des groupements de coopération sanitaire ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination de Madame Elise NOGUERA en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne ;

Vu la décision du 13 février 2023 portant délégation de signature à Monsieur Malik LAHOUCINE, Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Bretagne à compter du 13 février 2023 ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2023 de la Directrice générale de l'ARS Bretagne portant adoption du projet régional de santé, notamment le schéma régional d'organisation des soins en Bretagne ;

Vu la demande datée du 23 avril 2024 en vue de l'approbation de la convention constitutive du GCS « Partenariat Médecine Nucléaire Centre Bretagne » ;

Vu la délibération en Assemblée générale du groupement de coopération sanitaire (GCS) « Partenariat Médecine Nucléaire Centre Bretagne » en date du 22 avril 2024 ;

Vu la convention constitutive du GCS « Partenariat Médecine Nucléaire Centre Bretagne » signée le 22 avril 2024 ;

Considérant que l'objet du GCS est de favoriser le développement de l'activité de médecine nucléaire et la coopération des acteurs territoriaux du Centre Bretagne ;

Considérant que l'objet de la convention constitutive, son contenu et ses modalités de mise en œuvre sont conformes aux dispositions du code de la santé publique.

ARRETE

Article 1^{er} : La convention constitutive du GCS « Partenariat Médecine Nucléaire Centre Bretagne » est approuvée.

Article 2 : Les membres du GCS « Partenariat Médecine Nucléaire Centre Bretagne » sont :

- Le Centre Hospitalier de Centre Bretagne (CHCB)
Dont le siège est situé à NOYAL-PONTIVY 56920
- La Centre d'Explorations Isotopiques (CEI)
Dont le siège est situé à SAINT GREGOIRE 35760
- L'Association des médecins nucléaires intervenant au sein du GCS Partenariat Médecine Nucléaire Centre Bretagne
Dont le siège est situé à NOYAL-PONTIVY 56920

Article 3 : Le siège social de GCS est situé au CEI Pontivy, Kério, 56920 NOYAL-PONTIVY

Article 4 : Le présent arrêté et la convention constitutive peuvent être consultés en version électronique sur le site internet du GCS, ou, à défaut, sur celui d'un de ses membres.

Article 5 : Le GCS « Partenariat Médecine Nucléaire Centre Bretagne » transmet chaque année avant le 30 mars au Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bretagne un rapport approuvé par l'assemblée générale du groupement de coopération sanitaire, retraçant l'activité du GCS.

Article 6 : La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : Le Directeur adjoint de l'hospitalisation, de l'autonomie et de la performance de l'Agence régionale de santé Bretagne et les représentants des membres du GCS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le - 4 JUIL. 2024

Pour la Directrice générale de l'Agence
régionale de santé Bretagne,
Le Directeur général adjoint,



Malik LAHOUCINE

ARS

R53-2024-07-04-00003

Arrêté portant approbation de la convention
constitutive du Groupement "TRE Breizh"

Direction adjointe hospitalisation

ARRÊTÉ
portant approbation de la convention constitutive du Groupement « TRE Breizh »

**La Directrice générale de
l'Agence Régionale de Santé Bretagne**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6133-1 et suivants et R.6133-1 et suivants ;

Vu la loi n°2011-9940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu l'ordonnance n° 2017-28 du 12 janvier 2017 relative à la constitution et au fonctionnement des groupements de coopération sanitaire ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination de Madame Elise NOGUERA en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne ;

Vu la décision du 13 février 2023 portant délégation de signature à Monsieur Malik LAHOUCINE, Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Bretagne à compter du 13 février 2023 ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2023 de la Directrice générale de l'ARS Bretagne portant adoption du projet régional de santé, notamment le schéma régional d'organisation des soins en Bretagne ;

Vu la décision du Directeur général de l'ARS portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire (GCS) « TRE Breizh » en date du 21 avril 2022 ;

Vu la convention constitutive modifiée en date du 05 avril 2024 ;

Vu la délibération en Assemblée générale du GCS « TRE Breizh » du 28 mars 2024 ;

Considérant que les modifications de la convention constitutive du GCS portent sur son article 8.3 ainsi que sur la liste des membres ;

Considérant que l'objet de la convention ainsi modifiée, son contenu et ses modalités de mise en œuvre sont conformes aux dispositions du code de la santé publique.

ARRETE

Article 1^{er} : La convention constitutive modifiée du GCS « TRE Breizh » est approuvée.

Article 2 : La liste des membres est modifiée comme suit :

- Le GCS « Plateau d'imagerie Médicale Mutualisée Nordet-Biz », ayant son siège social au CHU de Rennes, Site de Pontchaillou, 2 rue Henri Le Guilloux (35000) ;
- L'Association Clinique Saint-Joseph, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, ayant son siège social à Cobourg (35270) - Lieudit « Les Rivières » ;
- IPR- Imagerie du Pays de Rance, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, ayant son siège social au 76 rue de Chateaubriand (22100) ;
- L'association « ARTBREIZH », régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, association de médecins radiologues exerçant au sein des centres d'imagerie médicale « Les Cèdres », ayant son siège social au 70 avenue du Général de Gaulle (35400) ;
- La SELARL Imagerie Médicale Rennes Agglomération (IMERA)
Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Parc Edonia- Rue de la Terre Adélie Bâtiment P- 35760 Saint-Grégoire.

Article 3 : L'article 8.3 « Capital et répartition des droits sociaux » de la convention constitutive du GCS « TRE Breizh » est modifié.

Article 4 : Les autres articles de la décision d'approbation de la convention constitutive du GCS « TRE Breizh » sont sans changement.

Article 5 : Le présent arrêté et la convention constitutive modifiée peuvent être consultés en version électronique sur le site internet du GCS, ou, à défaut, sur celui d'un de ses membres.

Article 6 : Le GCS « TRE Breizh » transmet chaque année avant le 30 mars au Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bretagne un rapport approuvé par l'assemblée générale du groupement de coopération sanitaire, retraçant l'activité du GCS.

Article 7 : La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 8 : Le Directeur adjoint de l'hospitalisation, de l'autonomie et de la performance de l'Agence régionale de santé Bretagne et les représentants des membres du GCS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le - 4 JUL. 2024

Pour la Directrice générale de l'Agence
régionale de santé Bretagne,
Le Directeur général adjoint,

Malik LAHOUCINE

DRAAF

R53-2024-06-26-00001

AP reconnaissance OVS OVVT



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

ARRÊTÉ

**fixant les délais pour le dépôt des demandes de reconnaissance comme
Organisme à vocation sanitaire (OVS)
ou Organisation vétérinaire à vocation technique (OVVT)**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

- VU** le livre II du code rural et de la pêche maritime partie législative et notamment l'article L. 201-9 ;
- VU** le code rural et de la pêche maritime partie réglementaire et notamment les articles R. 201-12 à R. 201-23 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Philippe GUSTIN, préfet de région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- VU** l'arrêté ministériel du 4 janvier 2013 relatif au contenu des dossiers de reconnaissance d'un organisme à vocation sanitaire, d'une organisation vétérinaire à vocation technique et d'une association sanitaire régionale conformément aux articles R. 201-14, R. 201-20 et R. 201-26 du code rural et de la pêche maritime ;
- SUR** proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bretagne,

ARRÊTE

Article I.

La période de dépôt des dossiers de demandes de reconnaissance comme Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) ou Organisation Vétérinaire à Vocation Technique (OVVT) de la région Bretagne pour la période 2025-2029 est ouverte jusqu'au 5 août 2024.

Article II.

Le contenu des dossiers de demande de reconnaissance d'un OVS doit être conforme à l'article 1 de l'arrêté du 4 janvier 2013 susvisé. Ces éléments doivent permettre de vérifier la conformité aux exigences de l'article R. 201-13.

Article III.

Le contenu des dossiers de demande de reconnaissance d'une OVVT doit être conforme à l'article 2 de l'arrêté du 4 janvier 2013 susvisé. Ces éléments doivent permettre de vérifier la conformité aux exigences de l'article R. 201-19.

Article IV.

Les dossiers visés à l'article 1 sont déposés par voie dématérialisée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Article V.

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes,

Le préfet de la région Bretagne,

Philippe GUSTIN

DRAAF

R53-2024-07-04-00001

Tableau de publication par voie d'extrait des
autorisation tacites du préfet de la région
Bretagne relatifs au contrôle des structures
agricoles département des Côtes d'Armor - juin
2024 (suite)

**Publication par voie d'extrait des autorisation tacites
Du préfet de région Bretagne relatifs au contrôle des structures agricoles**

Département des Côtes-d'Armor (22) – TACITES juin 2024 (suite)

Références cadastrales	Parcelles	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N° Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
SAINT-ETIENNE-DU-GUE-DE-L'ISLE	ZC38J - ZC38K	1,5000 ha	GUENHENEUX/STEPHANE JOSEPH MARIE 22940 PLAINTREL	EARL DE KERMARIA 22210 PLUMIEUX		C22240030	17/01/24	01/04/24
PLEMET	Porcs naisseurs engraisseurs 336 places	hors sol		ROUXEL Pascal 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240032	19/02/24	29/04/24
PLEMET	YP115 - YP121 - YP167A - YP167B - YP167Z	4,9270 ha	JOSSE/REGINE MARIE THERESE 22210 PLEMET - JOSSE/DIDIER RENE MARIE 22210 PLEMET	ROUXEL Pascal 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240032	19/02/24	29/04/24
PLEMET	YP178A - YP178Z	2,0958 ha	JOSSE/DIDIER RENE MARIE 22210 PLEMET	ROUXEL Pascal 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240032	19/02/24	29/04/24
PLEMET	YP193	1,1529 ha	COCHEREL/MARIE-PIERRE COLETTE LEONTINE VALENTINE 22000 SAINT-BRIEUC	ROUXEL Pascal 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240032	19/02/24	29/04/24
PLEMET	YP35	1,3250 ha	COCHEREL/MARIE-PIERRE COLETTE LEONTINE VALENTINE 22000 SAINT-BRIEUC - COCHEREL/PIERRE LOUIS MARIE 56000 VANNES	ROUXEL Pascal 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240032	19/02/24	29/04/24
PLEMET	YP37A - YP37Z - YP192	1,4651 ha	JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	ROUXEL Pascal 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240032	19/02/24	29/04/24
PLUMIEUX	ZP38 - ZP59	5,4890 ha	LE TOURNEURS DU VAL/SABINE MARIE ODILE 56870 BADEN	ROUXEL Pascal 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240032	19/02/24	29/04/24
PLUMIEUX	ZP60 - ZP61 - ZP62J - ZP62K - ZP68 - ZP72 - ZP129 - ZP131	7,2214 ha	JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	ROUXEL Pascal 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240032	19/02/24	29/04/24
PLUMIEUX	ZP67 - ZP133 - ZP150	2,4136 ha	JOSSE/REGINE MARIE THERESE 22210 PLEMET - JOSSE/DIDIER RENE MARIE 22210 PLEMET	ROUXEL Pascal 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240032	19/02/24	29/04/24
PLUMIEUX	ZP71A - ZP71B	0,4350 ha	JOSSE/DIDIER RENE MARIE 22210 PLEMET - JOSSE/REGINE MARIE THERESE 22210 PLEMET	ROUXEL Pascal 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240032	19/02/24	29/04/24
COETLOGON	Z124A - Z124B - Z126A - Z126B - Z167	3,1771 ha	JOSSE/DIDIER ET REGINE 22210 PLEMET - JOSSE/JEAN YVES VICTOR JOSEPH MARIE 61000 SAINT-GERMAIN-DU-CORBEIS	ROUXEL Pascal 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240032	19/02/24	29/04/24
COETLOGON	Z161J - Z161K	2,8882 ha	BOULE/MARIE PAULE JEANINE VICTORINE 22600 SAINT-BARNABE	ROUXEL Pascal 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240032	19/02/24	29/04/24
COETLOGON	ZM103 - ZM104	4,1160 ha	JOSSE/REGINE MARIE THERESE 22210 PLEMET	ROUXEL Pascal 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240032	19/02/24	29/04/24
COETLOGON	ZM64 - ZM68 - ZM100J - ZM100K - ZM186J - ZM186K	12,7390 ha	LE TOURNEURS DU VAL/SABINE MARIE ODILE 56870 BADEN	ROUXEL Pascal 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240032	19/02/24	29/04/24
COETLOGON	ZM65	0,4240 ha	JOSSE/DIDIER RENE MARIE 22210 PLEMET	ROUXEL Pascal 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240032	19/02/24	29/04/24

Références cadastrales	Parcelles	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N° Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
COETLOGON	ZM7A - ZM7B - ZM189A - ZM189J - ZM189K	10,9045 ha	TABOT/LOUISANNE EUGENIE MARIE THERESE LANNON - TABOT/JOLLE ANNA MARIE THERESE 77670 VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEIN - TABOT/SYLVIANE EUGENIE ADRIENNE MARIE 22600 LOUDEAC	ROUXEL Pascal 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240032	19/02/24	29/04/24
COETLOGON	ZN13J - ZN13K	0,3960 ha	JOSSE/REGINE MARIE THERESE 22210 PLEMET - JOSSE/DIDIER RENE MARIE 22210 PLEMET	ROUXEL Pascal 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240032	19/02/24	29/04/24
COETLOGON	ZN4	1,0270 ha	JOSSE/JEAN-MICHEL PASCAL MARIE 54600 VILLERS LES NANCY	ROUXEL Pascal 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240032	19/02/24	29/04/24
COETLOGON	ZN5 - ZN6 - ZN7 - ZN8 - ZN12J - ZN12K - ZN14J - ZN14K	4,5740 ha	JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	ROUXEL Pascal 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240032	19/02/24	29/04/24
GOMENE	F649 - F650 - F651 - F658 - F659 - F660 - F661 - F662 - F664 - F668 - F938	7,5905 ha	GROSVALET/VALERIE JOSETTE MARIE-PAULE 35000 RENNES	ROUXEL Pascal 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240032	19/02/24	29/04/24
GOMENE	F665 - F666 - F667 - F669 - F670 - F671 - F672 - F673 - F674 - F675 - F676 - F935	13,8162 ha	GROSVALET/CHANTAL MARIE LUCIE SIDONIE 35000 RENNES	ROUXEL Pascal 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240032	19/02/24	29/04/24
LAURENAN	YE58	1,0080 ha	JOSSE/DIDIER RENE MARIE 22210 PLEMET - JOSSE/REGINE MARIE THERESE 22210 PLEMET	ROUXEL Pascal 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240032	19/02/24	29/04/24
PLEMET	Porcs naisseurs engraisseurs 336 places	hors sol		ROUXEL Adrien 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240033	19/02/24	29/04/24
PLEMET	YP115 - YP121 - YP167A - YP167B - YP167Z	4,9270 ha	JOSSE/REGINE MARIE THERESE 22210 PLEMET - JOSSE/DIDIER RENE MARIE 22210 PLEMET	ROUXEL Adrien 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240033	19/02/24	29/04/24
PLEMET	YP178A - YP178Z	2,0958 ha	JOSSE/DIDIER RENE MARIE 22210 PLEMET	ROUXEL Adrien 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240033	19/02/24	29/04/24
PLEMET	YP193	1,1529 ha	COCHEREL/MARIE-PIERRE COLETTE LEONTINE VALENTINE 22000 SAINT-BRIEUC	ROUXEL Adrien 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240033	19/02/24	29/04/24
PLEMET	YP35	1,3250 ha	COCHEREL/MARIE-PIERRE COLETTE LEONTINE VALENTINE 22000 SAINT-BRIEUC - COCHEREL/PIERRE LOUIS MARIE 56000 VANNES	ROUXEL Adrien 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240033	19/02/24	29/04/24
PLEMET	YP37A - YP37Z - YP192	1,4651 ha	JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	ROUXEL Adrien 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240033	19/02/24	29/04/24
PLUMIEUX	ZP38 - ZP59	5,4890 ha	LE TOURNEURS DU VAL/SABINE MARIE ODILE 56870 BADEN	ROUXEL Adrien 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240033	19/02/24	29/04/24
PLUMIEUX	ZP60 - ZP61 - ZP62J - ZP62K - ZP68 - ZP72 - ZP129 - ZP131	7,2214 ha	JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	ROUXEL Adrien 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240033	19/02/24	29/04/24
PLUMIEUX	ZP67 - ZP133 - ZP150	2,4136 ha	JOSSE/REGINE MARIE THERESE 22210 PLEMET - JOSSE/DIDIER RENE MARIE 22210 PLEMET	ROUXEL Adrien 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240033	19/02/24	29/04/24

Références cadastrales	Parcelles	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N° Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
PLUMIEUX	ZP71A - ZP71B	0,4350 ha	JOSSE/DIDIER RENE MARIE 22210 PLEMET - JOSSE/REGINE MARIE THERESE 22210 PLEMET	ROUXEL Adrien 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240033	19/02/24	29/04/24
COETLOGON	ZI24A - ZI24B - ZI26A - ZI26B - ZI67	3,1771 ha	JOSSE/DIDIER ET REGINE 22210 PLEMET - JOSSE/JEAN YVES VICTOR JOSEPH MARIE 61000 SAINT-GERMAIN-DU-CORBEIS	ROUXEL Adrien 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240033	19/02/24	29/04/24
COETLOGON	ZI61J - ZI61K	2,8882 ha	BOULE/MARIE PAULE JEANINE VICTORINE 22600 SAINT-BARNABE	ROUXEL Adrien 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240033	19/02/24	29/04/24
COETLOGON	ZM103 - ZM104	4,1160 ha	JOSSE/REGINE MARIE THERESE 22210 PLEMET	ROUXEL Adrien 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240033	19/02/24	29/04/24
COETLOGON	ZM64 - ZM68 - ZM100J - ZM100K - ZM186J - ZM186K	12,7390 ha	LE TOURNEURS DU VAL/SABINE MARIE ODILE 56870 BADEN	ROUXEL Adrien 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240033	19/02/24	29/04/24
COETLOGON	ZM65	0,4240 ha	JOSSE/DIDIER RENE MARIE 22210 PLEMET	ROUXEL Adrien 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240033	19/02/24	29/04/24
COETLOGON	ZM7A - ZM7B - ZM189A - ZM189B - ZM189K	10,9045 ha	TABOT/LOUISANNE EUGENIE MARIE THERESE 22300 LANNION - TABOT/JOELLE ANNA MARIE THERESE 77670 VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEIN - TABOT/SYLVIANE EUGENIE ADRIENNE MARIE 22600 LOUDEAC	ROUXEL Adrien 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240033	19/02/24	29/04/24
COETLOGON	ZN13J - ZN13K	0,3960 ha	JOSSE/REGINE MARIE THERESE 22210 PLEMET - JOSSE/DIDIER RENE MARIE 22210 PLEMET	ROUXEL Adrien 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240033	19/02/24	29/04/24
COETLOGON	ZN4	1,0270 ha	JOSSE/JEAN-MICHEL PASCAL MARIE 54600 VILLERS LES NANCY	ROUXEL Adrien 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240033	19/02/24	29/04/24
COETLOGON	ZN5 - ZN6 - ZN7 - ZN8 - ZN12J - ZN12K - ZN14J - ZN14K	4,5740 ha	JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	ROUXEL Adrien 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240033	19/02/24	29/04/24
GOMENE	F649 - F650 - F651 - F658 - F659 - F660 - F661 - F662 - F664 - F668 - F698	7,5905 ha	GROVALET/VALERIE JOSETTE MARIE-PAULE 35000 RENNES	ROUXEL Adrien 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240033	19/02/24	29/04/24
GOMENE	F665 - F666 - F667 - F669 - F670 - F671 - F672 - F673 - F674 - F675 - F676 - F695	13,8162 ha	GROVALET/CHANTAL MARIE LUCIE SIDONIE 35000 RENNES	ROUXEL Adrien 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240033	19/02/24	29/04/24
LAURENAN	YE58	1,0080 ha	JOSSE/DIDIER RENE MARIE 22210 PLEMET - JOSSE/REGINE MARIE THERESE 22210 PLEMET	ROUXEL Adrien 22230 LAURENAN	EARL JOSSE DIDIER 22210 PLEMET	C22240033	19/02/24	29/04/24
LAURENAN	ZI37 - ZK4A - ZK4B	5,0220 ha	MOISAN/SYLVIE 22330 LE MENE - MOISAN/DANIEL 22330 LE MENE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LAURENAN	ZI49	3,2630 ha	PRESSE/BAPTISTE LOUIS HENRI 22330 LE MENE - PRESSE/AURELIEN ANDRE ARMAND 22330 LE MENE - PRESSE/ELOISE JEANNINE JOSETTE 22330 LE MENE - PRESSE NEE TOUZE/FABRIENNE MICHELE YVONNE 22330 LE MENE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24

Références cadastrales	Parcelles	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N° Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
LAURENAN	ZE55	0,9280 ha	OLIVROT/MARIE-THERESE YVETTE 22330 LE MENE SAGORY/SYLVIE ISABELLE 22330 LE MENE - SAGORY/MICHEL RACHEL JEAN BAPTISTE 22330 LE MENE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	A146 - B322J - B322K - B395 - B396 - B420 - B542 - B546 - B591 - B632 - B725 - B738 - B740 - B741 - B975 - B1021J - B1021K - AK12 - AK13 - AK22 - AK23 - AK39 - AK41 - AK45 - AK46 - AK49 - AK51 - AK199 - AK202 - AK203 - AL34 - AL36 - AL40 - AL41 - AL50 - AL51 - AM37 - AM67 - AM68 - ZL22 - ZL23 - ZR66 - ZA38J - ZA38K	32,7934 ha	PRESSE/BAPTISTE LOUIS HENRI 22330 LE MENE - PRESSE/AURELIEN ANDRE ARMAND 22330 LE MENE PRESSE/ELOISE JEANNINE JOSETTE 22330 LE MENE PRESSE NEE TOUZE/FABIENNE MICHELE YVONNE 22330 LE MENE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	A147	0,4410 ha	PELAN/NOEL 22330 LE MENE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	A247	0,3370 ha	SAGORY/PASCAL MARIE ANGE EMMANUEL 22360 LANGUEUX	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	A68 - A69 - A70 - A249 - A250J - A250K - A256 - B421 - B532 - B560 - B561 - B784 - B903 - B963 - B965J - B965K - B981 - B1017 - AI17 - AI18 - AI19 - AI46 - AI47 - AK17 - AK18 - AK19 - AI17 - AL29 - AL32 - AL33 - AL37 - AL42 - AL45 - ZM92 - ZO149	21,2052 ha	SAGORY NEE OLIVROT/MARIE-THERESE YVETTE 22330 LE MENE - SAGORY/SYLVIE ISABELLE 22330 LE MENE - SAGORY/MICHEL RACHEL JEAN BAPTISTE 22330 LE MENE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	AK271	0,1046 ha	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	AK272	0,5097 ha	SAGORY/SYLVIE 22330 LE MENE - SAGORY NEE OLIVROT/MARIE-THERESE 22330 LE MENE - SAGORY/MICHEL 22330 LE MENE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	AK273	0,2736 ha	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	AK40	0,3725 ha	POILVERT/CAROLE/JACQUELINE CECILE 35830 BETTON - LE MOINE/JACQUELINE MARISE JEANNINE 22330 LE MENE - POILVERT/YANNICK ANDRE EUGENE 56300 PONTIVY - POILVERT/CLAUDE ANDRE HENRI MARIE 22330 LE MENE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	AL119	0,3458 ha	HINGANT/CHRISTINE DANIELE SIMONE MARIE 22330 LE MENE - ERTRE/PIERRICK JEAN FRANCOIS MARIE 22330 LE MENE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24

Références cadastrales	Parcelles	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N° Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
LE MENE	AL35	0,2714 ha	COLLEUC/CHRISTOPHE LAURENT 92350 LE PLESSIS ROBINSON - COLLEUC/JEAN-FRANCOIS DOMINIQUE 77700 MAGNY-LE-HONGRE - COLLEUC/PASCAL JEAN FRANCOIS 85000 ROCHE SUR YON (JA) - PIETRI/NONCIADÉ 77135 PONTCARRE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	AM109J - AM109K	4,6710 ha	PRESSE NEE TOUZE/FABIENNE MICHELE YVONNE 22330 LE MENE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	AM41 - AM42 - AM43 - AM44 - AM48 - AM120 - AM122 - AM124	6,4293 ha	GUIGUEN/PAUL LUCIEN HENRI 35370 CHAVAGNE - PLESSE/CHRISTIANE MARIE THERESE 35370 CHAVAGNE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	B1018 - AK196	1,0486 ha	BIENNE/GENEVIEVE RAYMONDE MARIE MADELEINE GERMAINE 22330 LE MENE - SAGORY/ALAIN 22330 LE MENE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	B220A - B220Z	0,5433 ha	SINNIG/CLAUDINE MARIE-ROSE 9400 LANDIVISIAU - THIAUCOURT/JEAN-PIERRE GEORGES LEON 22330 LE MENE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	B376	0,2624 ha	ROUILLE/JEAN-CLAUDE EUGENE 22960 PIEDRAN	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	B426 - B528 - B760J - B760K - AK14	2,7149 ha	SAGORY/SYLVIE ISABELLE 22330 LE MENE - MOISAN/DANIEL MARCEL LEON 22330 LE MENE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
Références cadastrales	Parcelles	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N° Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
LE MENE	B437A - B437Z	0,8860 ha	OLIVROT/MARIE-THERESE YVETTE 22330 LE MENE - RADENAC/SUZANNE MARIE 22330 LE MENE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	B540 - B729 - B730 - B732 - AM33 - AM34 - AM35	5,5601 ha	GUIGUEN/OLIVIER JEAN-PAUL 22270 LA PRENESSAYE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	B563 - AK21	1,1650 ha	SOULIE/CATHERINE 94700 MAISONS ALFORT - OLIVROT/DIDIER EUGENE MARIE 94700 MAISONS ALFORT	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	B584 - AK1A - AK1Z - AK20 - AK177	2,7861 ha	MOISAN/SYLVIE 22330 LE MENE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	B585 - B586	0,8673 ha	POILVERT/MONIQUE MARIE THERESE 35740 PACE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	B610 - B611 - B615 - B616 - B625	5,0480 ha	GUIGUEN/STEPHANE EUGENE BERNARD 22270 LA PRENESSAYE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	B726	0,2230 ha	RONCIN/SOLANGE MARIE FRANCOISE 22330 LE MENE - POILVERT/GABRIEL JEAN FRANCOIS 22330 LE MENE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	B739	0,1657 ha	PRESSE/FREDERIC GERARD MICHEL 22330 LE MENE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24

Références cadastrales	Parcelles	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N° Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
LE MENE	B814	0,3370 ha	EGGENSCHWILER/MAX MAURICE JEAN 93600 AULNAY SOUS BOIS - EGGENSCHWILER/PATRICE EUGENE CHARLES 93600 AULNAY SOUS BOIS	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	B815	0,2830 ha	CHRETIEN/DIDIER JEAN FRANCOIS 93600 AULNAY SOUS BOIS - CHRETIEN/ISABELLE ANNE EUGENIE 93190 LIVRY GARGAN - CHRETIEN/JEAN MARIE MARCEL BERNARD 93600 AULNAY SOUS BOIS	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	B86	0,3790 ha	ROUILLE/PHILIPPE 38760 VARGES-ALLIERES-ET-RISSET - ROUILLE/ISABELLE SYLVIANE THERESE 22150 PLEMY - ROUILLE/ANDRE JEAN-BAPTISTE 22330 LE MENE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	B87	1,0620 ha	ROUILLE/ANDRE JEAN-BAPTISTE 22330 LE MENE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24

LE MENE	B880	0,5109 ha	PRESSE/BAPTISTE LOUIS HENRI 22330 LE MENE - PRESSE/AURELIEN ANDRE ARMAND 22330 LE MENE - TOUZE/FABIENNE MICHELE YVONNE 22330 LE MENE - PRESSE/ELOISE JEANNINE JOSETTE 22330 LE MENE DANIEL/JEANNINE MARIE JOSEPH 22330 LE MENE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	B952	0,3353 ha	FILLOIS/RENE JEAN-JACQUES 95120 ERMONT	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	B974 - B976 - B1019 - B1020 - AM119 - AM121 - AM123	0,2054 ha	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR 22023 SAINT BRIEUC CEDEX 1	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	B977	0,1790 ha	SAGORY/LAURENT 22510 TREDANIEL	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	C26	0,3600 ha	OLIVROT/DIDIER EUGENE MARIE 94700 MAISONS ALFORT	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	YC64 - YC74J - YC74K	1,3710 ha	LENORMAND/VERONIQUE 22330 LE MENE - LENORMAND/ESTELLE 22330 LE MENE - LENORMAND/AURELIEN 22330 LE MENE - BADOUAL/MARTINE ANNICK BERNADETTE 89270 MAILLY-LA-VILLE - BADOUAL/JOELLE ARLETTE AUGUSTINE 22330 LE MENE - BADOUAL/YVES JOSEPH 22600 LOUDEAC - BADOUAL/MICHEL 22440 PLOUFRAGAN	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LE MENE	ZA19	0,7960 ha	BADOUAL/YVES JOSEPH 22600 LOUDEAC	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24

LE MENE	ZR82	0,6040 ha	PRESSE/MARTINE MARIE ANTOINETTE 22330 LE MENE - PELAN/NOEL PAUL CLAUDE MARIE 22330 LE MENE	SARL DU GOHY 22330 LE MENE	EARL TOUZE-PRESSE 22330 LE MENE	C22240042	21/02/24	29/04/24
LANFAINS	ZL233 - ZN56A - ZN56B - ZN56C - ZN56D - ZN56E - ZN56F - ZN56G - ZN56H - ZN56I	17,7163 ha	ACHBERGER/VERONIKA 22800 LANFAINS - MAZURIE DE KEROUALIN/PATRIG MARIE CLAUDE 75018 PARIS	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOEIL	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOEIL	C22240045	19/02/24	29/04/24
LANFAINS	ZL234	0,1220 ha	COMMUNE DE LANFAINS 22800 LANFAINS	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOEIL	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOEIL	C22240045	19/02/24	29/04/24
LANFAINS	ZN49A - ZN49Z - ZN52A - ZN52B - ZN52C - ZN52Z	1,3996 ha	ACHBERGER/VERONIKA 22800 LANFAINS - LE LIARD/JEAN-FRANCOIS GILBERT MARIE 22800 LANFAINS	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOEIL	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOEIL	C22240045	19/02/24	29/04/24
Références cadastrales	Parcelles	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N° Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
LANFAINS	ZN53A - ZN53B - ZN53Z	0,5004 ha	FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOEIL	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOEIL	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOEIL	C22240045	19/02/24	29/04/24
LE FOEIL	ZC19A) - ZC19AK - ZC19B - ZC19C - Z510 - Z546A) - Z546AK - Z546AL - Z546B - Z547A - Z547B - Z547C - Z547Z - Z548	33,5980 ha	PRIDO/CHRISTOPHE RAPHAEL 22800 LE FOEIL	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOEIL	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOEIL	C22240045	19/02/24	29/04/24
LE FOEIL	ZX36A) - ZX36AK - ZX36B) - ZX36BK - ZX36C - ZX36D - ZX55A - ZX55Z - ZX61J - ZX61K - ZX61L - ZX66A - ZX66B) - ZX66BK - ZX66BL	31,2317 ha	GAUTIER/MARIE-CHRISTINE DELPHINE MARIA 22800 LE FOEIL - PRIDO/FRANCOIS JOSEPH 22800 LE FOEIL	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOEIL	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOEIL	C22240045	19/02/24	29/04/24
LE FOEIL	ZX56A) - ZX56AK - ZX56AL - ZX56Z	1,1535 ha	FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOEIL	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOEIL	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOEIL	C22240045	19/02/24	29/04/24
LE FOEIL	ZX59A - ZX59B - ZX59C - ZX59Z	0,5290 ha	PRIDO/MAEL ETIENNE EMILE 22800 SAINT-BRANDAN - PRIDO/MILVIA YVETTE GEORGETTE 22800 SAINT-BRANDAN PRIDO/LAURENCE 22940 PLAINTEL PRIDO/FRANCOIS JOSEPH 22800 LE FOEIL - PRIDO/SYLVE MARIE-ANNICK 22170 PLELO - PRIDO/CHRISTOPHE RAPHAEL 22800 LE FOEIL	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOEIL	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOEIL	C22240045	19/02/24	29/04/24
LE FOEIL	ZX62	0,1540 ha	PRIDO/MILVIA YVETTE GEORGETTE 22800 SAINT-BRANDAN - PRIDO/LAURENCE 22940 PLAINTEL - PRIDO/FRANCOIS JOSEPH 22800 LE FOEIL - PRIDO/SYLVE MARIE-ANNICK 22170 PLELO - PRIDO/CHRISTOPHE RAPHAEL 22800 LE FOEIL - LE COQ/GEORGETTE MONIQUE MARIE NATHALIE 22800 LE FOEIL	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOEIL	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOEIL	C22240045	19/02/24	29/04/24

Références cadastrales	Parcelles	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N° Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
LE VIEUX-BOURG	A104	0,1280 ha	GAUTIER/MARIE-CHRISTINE DELPHINE MARIA 22800 LE FOIEL - PRIDO/FRANCOIS JOSEPH 22800 LE FOIEL	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOIEL	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOIEL	C22240045	19/02/24	29/04/24
LE VIEUX-BOURG	ZA30AJ - ZA30AK - ZA30B - ZA30C - ZC5	13,6661 ha	PRIDO/CHRISTOPHE RAPHAEL 22800 LE FOIEL	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOIEL	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOIEL	C22240045	19/02/24	29/04/24
LE VIEUX-BOURG	ZA9 - ZC2 - ZD16A - ZD16B	12,9522 ha	PRIDO/FRANCOIS JOSEPH 22800 LE FOIEL	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOIEL	GAEC FERME DE LA CRAULEE 22800 LE FOIEL	C22240045	19/02/24	29/04/24
PRAT	ZM3AJ - ZM3AK - ZM4 - ZM5	5,7940 ha	FOULON NÉE LE QUELLEC/ANNE MARIE 22140 PRAT	NICOLAS Vincent 22540 LOUARGAT	EARL ANDRE GAELE 22140 PRAT	C22240054	15/02/24	29/04/24
PLUFUR	D221 - D223 - D881 - D883	2,4337 ha	LE JEUNE/SEBASTIEN 22780 LOGUIVY-POUGRAS	SCEA DU MANATY 22310 PLUFUR		C22240072	20/02/24	29/04/24
LOUARGAT	YN28	0,8000 ha	CONAN NEE LIVOLANT/MARIE CLAUDE 22540 LOUARGAT - CONAN/MARCEL MARIE 22540 LOUARGAT	GAEC LIZIVIDIC 22540 LOUARGAT		C22240082	26/01/24	29/04/24
LOUARGAT	YN36A - YN36B - ZC11	4,1600 ha	CONAN/MARCEL MARIE 22540 LOUARGAT	GAEC LIZIVIDIC 22540 LOUARGAT		C22240082	26/01/24	29/04/24
LA ROCHE-JAUDY (LA ROCHE DERRIEN)	A3	1,8760 ha	LE BECHEC/FRANCOIS MARIE 22740 PLEUDANIEL - GOARIN/MARIE NOELLE 22740 PLEUDANIEL	EARL ELEVAGE PERSON 22740 PLEUDANIEL	LE BECHEC Daniel 22740 PLEUDANIEL	C22240083	26/01/24	29/04/24
TREBRY	ZH149A - ZH149B - ZH149C - ZH149Z	0,7429 ha	LAVILLE/ESTELLE GENEVIEVE 22510 TREBRY - PIET/SYLVAIN GILLES 22510 TREBRY	SARL MAISON LAVILLE 22510 TREBRY		C22240090	16/02/24	29/04/24
LE MENE (PLESSALA)	YP27A - YP27B - YP27BK - YP29A - YP29B - YP29CJ - YP29CK - YP29Z	2,1610 ha	SARL MAISON LAVILLE 22510 TREBRY	SARL MAISON LAVILLE 22510 TREBRY		C22240090	16/02/24	29/04/24
LOGUIVY-POUGRAS	F16 - F17 - F344 - F345 - F346	2,6940 ha	SI ALIMENTATION EAU POTABLE TRAOU LONG 22420 PLOUARET	GAEC GEFFROY 22780 LOGUIVY PLOUGRAS		C22240091	16/02/24	29/04/24
LANRELAS	ZC45 - Z12J - Z12K	14,2460 ha	LE MARCHAND NEE GUEHENNEUC/YVETTE GENEVIEVE MARCELLE 22250 LANRELAS - LEMARCHAND/CHARLES PIERRE 22250 LANRELAS	EARL LEBAS 22250 LANRELAS	LEMARCHAND Yvette 22250 LANRELAS	C22240092	16/02/24	29/04/24
PLUMAUGAT	B251 - B259 - B470	1,8550 ha	LE MARCHAND NEE GUEHENNEUC/YVETTE GENEVIEVE MARCELLE 22250 LANRELAS - LEMARCHAND/CHARLES PIERRE 22250 LANRELAS	EARL LEBAS 22250 LANRELAS	LEMARCHAND Yvette 22250 LANRELAS	C22240092	16/02/24	29/04/24
PLELAN-LE-PETIT	WT109A - WT111	0,3788 ha	TRUFFAULT/ELODIE 22980 PLELAN-LE-PETIT	BILLON LÉA 22270 JUGON LES LACS	TRUFFAULT Elodie 22980 PLELAN LE PETIT	C22240095	19/02/24	29/04/24
PLELAN-LE-PETIT	WT157A - WT157B - WT157BK - WT157CJ - WT157CK - WT157D - WT157EJ - WT157EK - WT157Z	11,1597 ha	TRUFFAULT/ELODIE 22130 BOURSEUIL - JOUFFE/DOMINIQUE HENRI 22980 PLELAN-LE-PETIT	BILLON LÉA 22270 JUGON LES LACS	TRUFFAULT Elodie 22980 PLELAN LE PETIT	C22240095	19/02/24	29/04/24

Références cadastrales	Parcelles	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N° Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
PAIMPOL	ZP68 - ZP69 - ZP70 - ZPT53	2,5908 ha	LE LAURENT/LUDOVIC 75013 PARIS - LE LAURENT/GREGORY 75020 PARIS - LE LAURENT NEE LE MAZOU/EVELYNE 22500 PAIMPOL	GAEC DE LANDEBY 22500 PAIMPOL	EARL LE LAURENT 22500 PAIMPOL	C22240096	29/01/24	29/04/24
PLEMY	YV105AJ - YV105AK - YV106J - YV106K - YV152J - YV152K - YV264A	5,9358 ha	ROULLE/ALAIN JEAN PIERRE MARIE 22150 PLEMY	GAEC PILORGET 22150 PLEMY	ROULLE Alain 22150 PLEMY	C22240100	15/02/24	29/04/24
SAINT-POTAN	ZR43A - ZR43B - ZR45A - ZR45B - ZR45CJ - ZR45CK - ZR67A - ZR67B	5,5230 ha	DAGORNE/OLIVIER LEON JOSEPH MARIE 22550 SAINT-POTAN - DAGORNE/LEON LOUIS JOSEPH MARCEL 22550 SAINT-POTAN	KOVACS ZSOLT 22240 PLURIEN		C22240105	19/02/24	29/04/24
SAINT-POTAN	ZR66A - ZR66Z	0,7357 ha	DAGORNE/FIONA EMMANUELLE 22550 SAINT-POTAN	KOVACS ZSOLT 22240 PLURIEN		C22240105	19/02/24	29/04/24
LOGUIVY-POUGRAS	H255 - H475 - H478 - H503 - H513 - H514 - H538 - H542 - H544 - H545 - H546 - H548 - H549 - H561 - H562 - H563 - H642 - H643 - H651 - H653 - H655 - H656 - H657 - H659 - H660 - H667 - H662 - H663 - H763 - H766 - H773 - H774 - H775 - H776 - H778 - H780 - H781 - H836 - H1590	26,9574 ha	LAGADEC/MONIQUE 22780 LOGUIVY-POUGRAS - GODEST/JEAN RAYMOND JOSEPH 22780 LOGUIVY-POUGRAS	GODEST MATHIEU 22810 PLOUNEVEZ MOEDEC	GODEST Olivier 22780 LOGUIVY POUGRAS	C22240106	23/02/24	29/04/24
LOGUIVY-POUGRAS	H308 - H309 - H341 - H344 - H349 - H350J - H350K - H351 - H352 - H353 - H354 - H355 - H356 - H357 - H358 - H359 - H360 - H362 - H363 - H365 - H366 - H367 - H368 - H369 - H370 - H374 - H375 - H392 - H427 - H428 - H429 - H430 - H431 - H432 - H433 - H434 - H436 - H469 - H470 - H471 - H472 - H473 - H474 - H476 - H1374 - H1376 - H1378	25,1541 ha	GODEST NEE ANDRE/MARYLINE 22810 PLOUNEVEZ MOEDEC - GODEST/ALAIN 22810 PLOUNEVEZ MOEDEC	GODEST MATHIEU 22810 PLOUNEVEZ MOEDEC	GODEST Olivier 22780 LOGUIVY POUGRAS	C22240106	23/02/24	29/04/24
LOGUIVY-POUGRAS	H550A - H550Z - H1535 - H1536 - H1537 - H1538 - H1539 - H1540	1,1964 ha	GODEST/OLIVIER JEAN FRANCOIS 22780 LOGUIVY-POUGRAS	GODEST MATHIEU 22810 PLOUNEVEZ MOEDEC	GODEST Olivier 22780 LOGUIVY POUGRAS	C22240106	23/02/24	29/04/24

Références cadastrales	Parcelles	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N° Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
LOGUIVY-POUGRAS	H567 - H568 - H569 - H574 - H575 - H578 - H579 - H581 - H638 - H639 - H640 - H641 - H644 - H645 - H646 - H647 - H648 - H649 - H650 - H671 - H672 - H675 - H705 - H706 - H707 - H1340 - H1342	15,7839 ha	GODEST/ALAIN PIERRE MARIE 22810 PLOUNEVEZ-MOEDEC	GODEST MATHIEU 22810 PLOUNEVEZ MOEDEC	GODEST Olivier 22780 LOGUIVY PLOUGRAS	C22240106	23/02/24	29/04/24

Rennes, le 04/07/2024

Pour le Préfet de la région Bretagne,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt et par délégation


Laurent BACCELLA

préfecture de région

R53-2024-07-05-00001

2024_06_27.DELEG_SIGN.DAEBC_RENNES.SIGN
EE

DECISION

portant délégation de signature

à la délégation interrégionale du secrétariat général du grand ouest

Vu la convention de délégation de gestion entre la direction interrégionale des services pénitentiaires du grand ouest et la délégation interrégionale du secrétariat général du grand ouest publiée le 06 octobre 2023 au recueil des actes administratifs de la Préfecture au N°R53-2023-104,

Vu la convention de délégation de gestion entre la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du grand ouest et la délégation interrégionale du secrétariat général du grand ouest publiée le 26 novembre 2021 au recueil des actes administratifs de la Préfecture au N°R53-2021-115,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Délégation de signature d'ordonnateur est donnée aux agents susnommés figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de procéder aux actes de gestion patrimoniale, d'engagement, d'ordonnancement et de liquidation en dépenses et de tous ordres de recettes, dans le système d'information financière Chorus cœur et l'application CHORUS déplacements temporaires, exécutés pour la direction interrégionale des services pénitentiaires du grand ouest, pour la direction interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse du grand ouest en application des délégations de gestion visées supra par la délégation interrégionale du secrétariat général du grand ouest.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur budgétaire régional.

Article 2 : La précédente décision de délégation de signature publiée au RAA n°R53-2024-046 du 19 avril 2024 est abrogée.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rennes, le 27 juin 2024

Le délégué interrégional du
secrétariat général du grand ouest

Franck OLLIVE